

**OBJET : Transformation d'emploi – Catégorie B/ Rédacteur**

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, lequel stipule en son article 3 : « Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité. Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution. »

Considérant :

- qu'un agent de la Collectivité a passé avec succès les épreuves du concours de rédacteur territorial,
- que le poste occupé par cet agent correspond, de par ses missions et son niveau de responsabilité, aux critères du cadre d'emplois de Rédacteur tel que défini à l'article 3 du décret,
- et que la valeur professionnelle de l'agent est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé la création, à la date du 18 octobre 2024, d'un emploi de catégorie B, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Rédacteurs, filière administrative, afin d'assurer les missions de gestionnaire carrière-paie au sein de la direction des ressources humaines et de la formation et la suppression, au 18 octobre 2025, de l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière administrative.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller départemental

Alexis RAGACHE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>34</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>30</b>
<b>Convocations :</b>	<b>11 OCTOBRE 2024</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Pierre CAREL  
Pouvoir à M. Clément THEODORE  
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA  
Pouvoir à Mme Laurence RENOU

--ooOoo--

Madame Adeline DIANISSY remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241017-2024-123b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024

Publication : 25/10/2024